

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021
CONVOCAION DU 9 AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215901299-20210414-14042021_D11BP-DE

Le 14 avril 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Absent : M BAERT

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°11/2021

Vote du Compte de Gestion 2020.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 (pas de budget supplémentaire 2020) et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant :

ARTICLE 1 : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec la journée complémentaire au 31 janvier 2021 ;

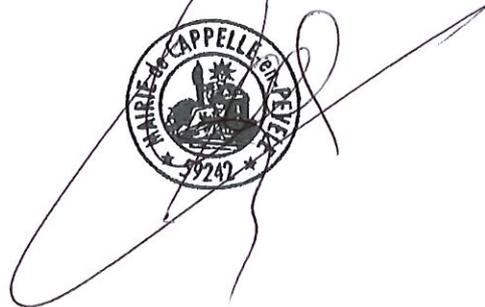
ARTICLE 2 : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

ARTICLE 3 : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE à l'unanimité avec 18 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215901299-20210414-14042021_D11BP-DE

DATE DE PUBLICATION : 20/04/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 20/04/2021